
Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation : 28 juin 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 40

**Présents non votants :
4**

Représentés : 5

Votants : 45

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Michel VARNUSSON, Marie-Pierre VERDUN

Représentés : Clarisse JACQUET par Michel MOREAU, Françoise KLEIN par Lidwine LINARD, Pierre-Louis MOLITOR par Vincent LOMBART, Nathalie PHILIPPOT par Dania KLEIN, Brigitte WEISSE par Marie-Pierre VERDUN

Excusés : Jean-Pol BUVIGNIER, David GABRIEL, Marc NICOLAS, Christian WEISS, Christine POLMARD

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Christian BAZART, Vincent BAZART, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULLOY, Viviane DOLIZY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Chantal JEANSON LAMBERT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Patrick GROSS

DE_2023_067 - Objet : Convention de partenariat et de financement 2023-2024 avec le Comité des Fêtes et de la Culture de Seuil d'Argonne

RF
PREFECTURE DE LA MEUSE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2023
055-200066140-DE_2023_067-DE

VU la délibération n° DE_2021_018 du 30 mars 2021 concernant l'adoption du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

VU la convention d'engagement pour l'éducation à l'image et pour la diffusion du cinéma sur un point du circuit itinérant régulier entre le CRAVLOR, le Comité des Fêtes et de la Culture de Seuil d'Argonne et la Commune de Seuil d'Argonne

Il sera proposé au Conseil Communautaire de donner l'autorisation à la Présidente de signer une convention de partenariat et de financement avec le Comité des Fêtes et de la Culture de Seuil d'Argonne et la Communauté de Communes.

Cette convention engage la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne à contribuer financièrement à l'activité « Cinéma » portée par le Comité des Fêtes et de la Culture de Seuil d'Argonne.

Cette contribution annuelle de 500 euros fera l'objet d'un complément financier garantissant au Comité des Fêtes et de la Culture le seuil d'équilibre économique nécessaire au maintien de l'activité ; le seuil d'équilibre étant défini à 50 entrées spectateurs payant, en moyenne par séance, moyenne calculée par année scolaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 39 voix pour, 2 abstentions et 4 contre :

- D'autoriser Mme La Présidente à signer la convention de partenariat et de financement
- D'autoriser Mme la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 juillet 2023 et publié ou notifié le 25 juillet 2023
--